REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 18\11\2013
Date d'affichage :

Séance du 29 novembre 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-neuf novembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J. ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusé(e)s : Mme RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 56-2013
Cession Valette Thérèse/Commune de Montlaur

Monsieur le Maire donne compte rendu au conseil municipal des courriers échangés avec Mme Valette Thérèse, domiciliée 15 rue des Lacs 15100 Saint –Flour , succession Enjalbert Léon, qui souhaite céder ses propriétés à la commune.

Mme Valette a donné son accord pour céder à la commune les parcelles F n° 189 « La Grave » (01a 76ca), ZC n° 13 « Rebaul Bas » (1ha 08a 80ca) et ZD 7 « Champ de Saint Martin » (93a 70 ca) sur la base de trois mille euro l'hectare, soit un prix de vente total de 6 127,80 euros.

La parcelle ZD N° 7 « Champ de St Martin » pour une surface de 93a 70ca est actuellement louée à M. Barascud à Querbes. Cette parcelle étant destinée à recevoir l'équipement nécessaire à l'épuration des eaux usées de Moulin Neuf, M. Barascud sera sollicité pour que la vente puisse se faire et qu'il bénéficie de la poursuite de la location jusqu'à la levée de la récolte.
La parcelle F N° 189 est un jardin situé à La Grave qui sera échangé dans le cadre des procédures d'achat des berges de rivière.
La parcelle ZC N° 13 située au Rebaul Bas sera échangée avec l'exploitant limitrophe à cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir les parcelles F n° 189, ZC n° 13 et ZD n° 7 au prix de 6 127,80 euros.
- **Confie** l'acte à venir à Maître Galtier, notaire à Rodez (12). Les frais d'acte seront supportés par la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant avec Mme Valette
- **Cette délibération remplace et annule la précédente n°49/2013**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN